

COMMUNIQUE – BOURSES Erasmus +

Je soussigné, Tristan GILLOUARD, Directeur de l'Ecole Supérieure de Vente et de Management-CCI Paris Ile de France Education, et représentant légal Erasmus +, atteste par la présente avoir reconduit la décision des taux applicables pour les contributions unitaires suivants :

Contribution aux frais de séjour dans le cadre de la mobilité de 2 mois et plus des apprenants de l'enseignement supérieur à des fins de stages ou d'études Erasmus+ :

	Pays de destination	Montant/mois stage	Montant/mois étude
Groupe 1	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède	450€	300€
Groupe 2	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	400€	250€
Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	400€	250€

Contribution aux frais de voyage ([Calculateur de distance Erasmus+](#))*:

Distance parcourue	Transport standard	Moyen de transport écoresponsable
10 – 99 km	28 €	56 €
100 – 499 km	211 €	285 €
500 – 1999 km	309 €	417 €
2000 – 2999 km	395 €	535 €
3000 – 3999 km	580 €	785 €
4000 – 7999 km	1 188 €	1 188 €
8000 km et plus	1 735 €	1 735 €

*Montants définis par l'agence Erasmus

Un complément peut être accordé si la durée de séjour est rallongée en raison de leur voyage (jusqu'à 2 jours pour un transport standard, 6 jours pour un transport éco-responsable).

Transition écologique : les étudiants sont encouragés à utiliser un moyen de transport écoresponsable pour se rendre sur leur lieu de mobilité.

Politique inclusion : un complément de bourse forfaitaire (250€/mois) est accordé aux apprenants qui répondent un l'un des critères obligatoires Erasmus (boursier échelon 6 et 7, Affection Longue Durée ou maladie chronique, situation de handicap- cf [guide inclusion 2026-VR.pdf](#)) ou aux autres critères suivants sélectionnés par l'école (Habitants des quartiers prioritaires de la ville -[QPV](#), Habitants des zones de France ruralités revitalisation ([ZFRR](#))).

La bourse Erasmus est ainsi composée d'une contribution aux frais de séjour, aux frais de voyage, et complément le cas échéant.

Compte-tenu du budget Erasmus des conventions en cours :

Aucune bourse ne sera accordée pour des départs en dehors des 32 pays membres du programme listés dans le tableau ci-dessus. Les pays tiers non associés au programme (Angleterre, Canada, Etats-Unis...liste complète en annexe 1) sont donc exclus du dispositif.

La bourse ne sera pas attribuée pour la totalité de la durée de séjour, mais pour 75 jours sur 90 (dans le cas de mobilité de 3 mois). Pour des départs de 2 mois, la bourse sera calculée pour 60 jours (60 jours étant le minimum-en dessous l'étudiant n'est pas éligible).

La bourse Erasmus sera versée à l'apprenant en 2 fois : 80 % avant le départ, le solde après le retour – sous réserve que les étudiants aient remis toutes les pièces requises à temps.

Concernant les apprentis en mobilité dans le cadre du projet Mona, les financements OPCO seront mise en œuvre.

Seules quelques bourses Erasmus pourront être attribuées le cas échéant selon différents critères :
 *l'apprenant part dans un des pays membres du programme
 *la formation de l'apprenant est visée par le ministère de l'enseignement supérieur (cf. annexe 2)
 *les moyens dont disposent l'apprenti sont insuffisants pour partir (contrat est mis en veille, financement OPCO faible...). Un « dossier de demande de bourse Erasmus Mona simplifié » incluant un tableau de financement de la mobilité et un courrier argumenté devra être soumis par l'apprenti à l'école afin que celle-ci puisse se prononcer sur l'attribution de la bourse.

Pour plus d'information contacter le chef de projet international Laurence Gasquet à l'adresse lgasquet@supdev.fr

Fait à Paris, le 8 septembre 2026

Tristan GILLOUARD **SUP DE V**

Etablissement d'Enseignement Supérieur Consulaire

RCS Versailles : 88930797

NAF : 85422

Annexe 1 Régions et Pays tiers

Régions	Pays
Balkans occidentaux (région 1)	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro
Voisinage oriental (région 2)	Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, territoire de l'Ukraine tel que reconnu par le droit international
Pays du sud de la Méditerranée (région 3)	Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie
Fédération de Russie (région 4)	Territoire de la Russie tel que reconnu par le droit international
Asie (Région 5)	Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, République populaire démocratique de Corée, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viêt Nam Pays à revenu élevé: Brunei, Corée, Hong Kong, Japon, Macao, Singapour et Taiwan
Asie centrale (Région 6)	Afghanistan, Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan
Moyen-Orient (Région 7)	Iran, Iraq, Yémen Pays à revenu élevé: Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar
Pacifique (Région 8)	Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Niue, Palaos, Papouasie – Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Oriental, Tonga, Tuvalu, Vanuatu Pays à revenu élevé: Australie, Nouvelle-Zélande
Afrique subsaharienne (Région 9)	Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe
Amérique latine (Région 10)	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela
Caraïbes (Région 11)	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cuba, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago
États-Unis et Canada (Région 12)	États-Unis d'Amérique, Canada
Région 13	Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin
Région 14	Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse

Annexe 2 : formations éligibles au dispositif Erasmus

- bachelor marketing, vente et gestion-EGC
- tous les BTS, licences universitaires et masters universitaires